

salaires ont été payés à 26,455 employés. Ces industries ont enregistré une valeur brute totale de \$620,710,000 en 1961, soit 37.9 p. 100 de la production canadienne.

Écoutons maintenant ce qu'on dit ici de cette province pauvre, de cette province qu'on nous demande d'aider par tous les moyens possibles. Je vous lis un passage de la page 346 au sujet des richesses naturelles:

La valeur de la production minérale a, pour la première fois, dépassé les 500 millions au Québec en 1962; elle atteindra tout près de 520 millions, augmentant ainsi de 14 p. 100 par rapport à celle de 1961 qui s'élevait à \$455,522,933.

Voici maintenant un autre passage de la page 348:

Au cours de la dernière décennie, l'industrie minière du Québec a aussi marqué ailleurs d'autres bonds dans l'espace avec l'exploitation des gisements de fer dans le Nord depuis 1954, l'ouverture d'une mine de cuivre à la pointe de la Gaspésie en 1956, la reprise de l'exploitation du cuivre dans les cantons de l'Est, l'inauguration des mines de zinc et de cuivre à Mattagami, à la fin de 1963, et son prolongement dans l'établissement d'une raffinerie de zinc à Valleyfield.

En second lieu, il ressort des développements miniers passés et présents que l'industrie minière du Québec a pu croître, malgré les fluctuations de toutes sortes, par la diversification des régions ouverte et des substances minérales extraites.

Je demande aux honorables députés si cela ressemble à une province pauvre. Passons maintenant à la page 357 où il est question de l'industrie hydro-électrique de la province:

Un rapide coup d'œil sur le passé (Tableau 11) montre que la production hydroélectrique a plus que sextuplé au Québec de 1930 à 1960...

N'oublions pas qu'il s'agit là de l'annuaire officiel du Québec. Je crois tout ce qui y est écrit, mais je retiens surtout ce que c'est la province de Québec qui l'écrit. Voici maintenant ce qu'on dit au sujet des pêcheries à la page 364:

Si nous revenons à l'échelle nationale, notre province est la cinquième du pays pour les quantités de poisson débarqué et leur valeur. Québec vient après la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick.

À la page 376, nous trouvons un passage très intéressant au sujet de cette province qu'on nous demande d'élever au niveau de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

Les perspectives ne sont donc pas tellement mauvaises. Il s'agit d'apporter encore plus d'efficacité à la pêche, pour que ce métier puisse faire vivre son homme.

Je cite ces passages extraits de l'Annuaire afin de démontrer que certaines sommes sont affectées à des fins pour lesquelles elles ne sont pas rigoureusement requises. Je pourrais déposer des tableaux que j'ai constitués de concert avec les hommes les plus compétents...

M. le président suppléant: À l'ordre! Je dois interrompre l'honorable représentant et lui dire que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez!

M. Côté (Longueuil): Non, assez!

L'hon. M. Starr: Je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, mais je vais le faire pendant un moment afin de donner à l'honorable député le droit de terminer son discours après que j'aurai repris mon siège.

L'honorable député a donné au comité des renseignements forts intéressants et je pense que certains d'entre nous qui n'avons pas eu le temps de compiler les chiffres que l'honorable député a pu réunir, les trouveront fort instructifs. Pour cette raison, j'estime que nous aimerions tous voir l'honorable député continuer son discours.

M. Côté (Longueuil): Je crois que l'apport de l'honorable député à l'unité du pays a assez duré et j'espère...

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement. Comme j'ai déjà parlé, je crois que l'honorable député a le droit de continuer.

M. Cowan: Je crois avoir le droit de continuer à parler en comité.

Les chiffres mis au point par les fonctionnaires du ministère des Finances sont très intéressants. Les honorables députés ne sont pas obligés de les prendre en note, car ils seront consignés au compte rendu. On constatera que les largesses du gouvernement fédéral en faveur de huit des dix provinces au moyen de ces paiements de péréquation ont été en 1962-1963 de l'ordre de 173 millions. En 1963-1964, ce montant a atteint 166 millions. De 1964 à 1965, après les conférences tenues en novembre 1963 et en avril 1964, le chiffre atteint 213 millions et en 1965-1966, il s'élève à 244 millions. En 1966-1967, il sera de 278 millions, ce qui signifie que durant la période de cinq ans entre 1962 et 1967, le gouvernement fédéral doit trouver le moyen de distribuer \$1,074,000,000 à huit provinces. Deux provinces ne recevront rien en vertu de la présente formule.

Pour votre gouverne, monsieur le président, je signalerai que la province de Québec a touché 78 millions en 1962-1963 et 69 millions en 1963-1964. La part des versements de péréquation qu'elle recevra en 1964-1965 en vertu des présentes formules qu'on nous demande d'approuver s'élèvera à 98 millions, alors qu'elle atteindra \$112,240,000 en 1965-1966, et \$127,880,000 en 1966-1967. Pour les